



27/2017

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE des Bassins Tude et Dronne aval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 19 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf juin à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

Communes	Délégués titulaires	Titulaires Présents	Excusés ayant donné procuration à :	Délégués suppléants	Suppléants présents	Participent aux délibérations
AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTEAU			Mme. Myriam HUGUET		
AUBETERRE sur DRONNE	M. Jean Paul LAFRAIS	X		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	X		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD			Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY	X		M. Laurent MONTGAUD		
BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	X		M. Francis BROUANT		
BORS de MONTMOREAU	M. Yves DUPUY			M. Pascal BOURDIGEAUD		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE			M. Jean Claude FAURE		
BRIE sous CHALAIS	M. Olivier RIVALAN			M. Fabrice BORDE		
BROSSAC	M. Jean Pierre CHARBONNIER	X		Non désigné		
CHALAIS	M. Joël MOTY	X		M. Michel DUBREUIL		
CHALAIS	M. Marc DUFLOT	X		-		
CHAMADELLE	M. Sophie BLANCHETON	X		M. Gérard MUSSOT		
CHATIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE	X		Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE	X		M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
COUTRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Véronique DI CORRADO		
COUTRAS	Mme Sylvie BOISSEL	X				
CURAC	M. Noël GEORGES			M. GELINEAU YVON		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	X		M. Jérôme VRIGNAUD		
LA BARDE	M. Laurent POINEAU	X		M. Jean Michel ROUX		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	X		M. PAREJA Jean Pierre		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	X		M. Bernard CHAUVIT	X	
Les EGLISOTTES	M. Bernard NADEAU		M. Bernard GUILLEMOT	M. Francis GARETON		
Les EGLISOTTES	M. Bernard GUILLEMOT	X				
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	X		M. Joël LABROUSSE		
Les PEINTURES	M. Bruno BERTEAU	X		M. Wilfrid NERI		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Dominique CHAUMET	X		M. Michel DUBOIS		
MONTIGNAC le COQ	M. Alain DESERT			M. Damien HERY		

MONTMOREAU SAINT CYBARD	M. Bernard HERBRETEAU	X		M. Jean Claude CHAUMET		
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET	X		M. Régis STEFANIAK	X	
ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme. Géraldine BOUILLON			M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	X		M. Adrien CHADEFAUD		
ROUFFIAC	M. Jean Marie RIBEREAU			M. Jean Pierre VINCANT		
SAINT AIGULIN	M. Patrice PELET	X		M. ALAIN CHIRON		
SAINT AIGULIN	M. Jean Pierre GOUZILH	X		-		
SAINT AMAND de MONT.	M. Michel PAUL-HAZARD	X		M. Loïc SEGUIN		
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER			M. Fabrice GUITARD	X	X
SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO	X	X
SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL			Mme Corinne BILLONNET		
SAINT-MARTIAL de MONT.	Mme Martine VAN LECKWYCK - CATRY		M. Joël BONIFACE	M. Loïc CIMETIERE		
SAINT QUENTIN de Chalais	M. Thierry JAUVIN			M. Alexandre DOUSSAINT		
SAINT-ROMAIN	M. Dominique LE GRELLE	X		M. William RICHARD		
SAINT SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole			Mme CABROL Claudia	X	X
Totaux		28	2		5	3

Date de la convocation : 12 juin 2017 2017 - Quorum : 24

Nbre total de délégués titulaires : 47 - Nbre de délégués titulaires présents : 28

Nbre total de délégués suppléants : 43 - Nbre total de délégués suppléants présents : 5

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 3

Nbre total de pouvoirs : 2

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme BOISSEL Sylvie

Nbre de votants : 33

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2^e classe en charge de la mission milieux aquatiques – responsable des services
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative
- Mme AUBRIT Marie-Claire, Maire de Saint-Félix
- M. BORDE Guy, Maire de Boscarnant,
- M. ARNOUD Alain, 2^e adjoint de Saint-Christophe de Double,
- M. Jean-Pierre BARBOT, Vice-Président de la Communauté de Communes des 4B,
- M. François BASTERE, Vice-Président de la Communauté de Communes Haute Saintonge.

OBJET : Télétransmission des actes administratifs réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de la légalité de la Préfecture dans le cadre du programme ACTES

Le Comité Syndical,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions,

Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004,

Vu le Décret 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité,

Considérant le déploiement de la télétransmission, au représentant de l'Etat, des actes des collectivités territoriales en Charente,

Considérant l'intérêt de ce mode de transmission qui constitue une voie de progrès et de modernisation de l'administration,

Considérant que, conformément au décret visé plus haut, pour mettre en œuvre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité une convention doit être conclue avec le Préfet pour déterminer, notamment, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et du représentant de l'Etat pour le fonctionnement de ce processus,

Considérant que la convention à intervenir sera conclue pour une durée initiale de 1 an, avec tacite reconduction, mais que la commune conserve la possibilité d'y mettre un terme à tout moment,

Considérant que cette transmission électronique nécessite d'adopter un plan de service STELA et un plan de service signature électronique RGS avec le SDITEC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver** le projet de convention entre le SIAH des bassins Tude et Dronne aval et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- **D'autoriser** le Président à signer la convention et les éventuels avenants à venir,
- **D'adopter** les plans de services du SDITEC et autorise le Président à signer les documents nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,
Joël BONIFACE



